

SPORTS

sport.union@sonapresse.com

Taylor Mabika envoyé au tapis au 6e round

J.F.M
Libreville/Gabon

Le lourd-léger Taylor Mabika, 45 ans, n'a pas pesé bien... lors du combat qui l'opposait au Polonais Michal Cieslak. C'était sa-

medi dernier à Varsovie, au cours du gala " Polsat Boxing Night 9". Après une série de contre-performances, notamment face aux Polonais Master-

nak et Krzysztof Wlodarczyk, notre compatriote espérait rebondir sur la scène européenne. Mais il n'en fut rien!

Usé par le poids de l'âge, Taylor Mabika a été malmené par son adversaire tout au long des cinq premiers rounds. Après avoir fléchi le genou au début du 6e round, le boxeur gabonais, touché au foie, à 20 secondes de la fin de ce round, va se retrouver au tapis, avant que l'arbitre ne décide



Photo: Prosper Sax Nzé Bekalé

Taylor Mabika n'a pas pesé bien lourd face au Polonais Michal Cieslak.

d'arrêter définitivement le combat.

Une énième défaite qui pourrait bien mettre fin à la carrière internationale de Taylor Mabika.

Self-défense: Éric Nguema nouveau président

Prosper Sax NZE BEKALE
Lambaréné/Gabon

La Fédération gabonaise de self-défense Tonfa-sécurité et sports de combats, conduite par son président, Me Alain Nziengui Iwangou, a récemment organisé, à Lambaréné, l'assemblée générale électorale de la ligue du Moyen-Ogooué. Seul candidat en lice, après le désistement d'Alexandre Metogho, secrétaire général du bureau sortant, Éric Nguema a été élu en obtenant 6 voix sur 6.

Ce dernier prend à cet effet les commandes de la ligue du Moyen-Ogooué de Self-défense pour un mandat de quatre ans. Il succède ainsi à André Lembeme, qui vient de faire valoir ses droits à la retraite. Lequel avait été remplacé dans un premier temps par un président intérimaire, Alexandre Metogho, par ailleurs secrétaire



Photo: Prosper Sax Nzé Bekalé

Eric Nguema, nouveau président de la Ligue de self-défense du Moyen-Ogooué.

général de ladite ligue. Ce dernier est resté en poste durant deux années, expédiant les affaires courantes. Pour le président fédéral, Me Alain Nziengui Iwangou, qui a procédé à l'installation du promu, la principale mission de ce dernier est la redynamisation de cette discipline sportive dans la province, aussi bien chez les civils que parmi les militaires.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
COORDINATION GENERALE DES AFFAIRES PRESIDENTIELLES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : 07 décembre 2020
Appel d'offres : N°001/PR/SG/CGAP/2020
Nom du projet : FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE SOLUTION DE GESTION ELECTRONIQUE DE DOCUMENTS (GED) ET D'ARCHIVAGE NUMERIQUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Source de financement : Budget de l'Etat, exercice 2020.

1. OBJET
La Présidence de la République gabonaise lance un appel d'offre pour la fourniture et l'installation d'une solution de gestion électronique de documents et d'archivage numérique.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est constitué de deux lots :

- Lot 1 : Fourniture et installation d'une plateforme matérielle et logicielle d'hébergement des données
- Lot 2 : Fourniture et installation d'un logiciel de gestion électronique de documents et d'archivage numérique

Un candidat peut soumissionner pour un ou les deux lots. Dans le cas où il soumissionne pour les deux lots, il devra présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat peut être attributaire des deux lots.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°0027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions des articles 89 et suivants du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au trésor public d'un montant non remboursable de trois cent mille (300 000) francs CFA

par lot. Ce paiement se fait sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
COORDINATION GENERALE DES AFFAIRES PRESIDENTIELLES
Rue du Gouverneur Bailley
BP 546 Libreville - GABON
Tel : 011 72 79 48 / 011 72 79 51

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31.4 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 06 janvier 2021 à 09 heures 00 minutes et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre.
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 06 janvier 2021 à 10 heures à la Présidence de la République.

Le Directeur Général des Marchés Publics
Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Secrétaire Général de la Présidence de la République
Jean-Yves TEALE